



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 13 :**

CONVENTION DISPOSITIF
 « AMBASSADEURS DU VELO »
 MAIRIE LE BOUSCAT ET
 ASSOCIATION UNIS CITE – 3^{EME}
 EDITION

Séance ordinaire du 17 Décembre 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Nombre de Conseillers
 en exercice : 35

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

DOSSIER N° 13 : **CONVENTION DISPOSITIF « AMBASSADEURS DU VELO »
MAIRIE LE BOUSCAT ET ASSOCIATION UNIS CITE –
3^{EME} EDITION**

RAPPORTEUR : Emilie MACERON-CAZENAIVE

L'un des axes forts de la politique des déplacements sur le territoire communautaire consiste à développer les mobilités alternatives à la voiture, en particulier l'usage utilitaire du vélo dont le bénéfice sur la santé, la qualité de l'air, le changement climatique, l'apaisement des déplacements n'est plus à démontrer. Les freins à cette pratique régulière sont nombreux (sentiment d'insécurité, méconnaissance des itinéraires, intempéries, tenue vestimentaire...) mais non rédhibitoires.

Pour lever ces inhibitions et inciter les Bouscatais à se mettre en selle, un partenariat est élaboré avec l'association Unis Cité, en charge de programmes en service civique volontaire. Ce dispositif appelé « les ambassadeurs du vélo » s'inscrit dans une démarche partenariale plus large engagée depuis 2009 avec la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la mise en œuvre d'un plan cyclable dit « innovant ». Adapté aux contraintes urbaines et construit selon un mode participatif, le plan cyclable propose aux Bouscatais, dans une logique de partage de la voirie, des itinéraires vélos malins ou sécurisés, des quartiers apaisés, des aménagements expérimentaux.

Concrètement, les Ambassadeurs, 3 jeunes volontaires du service civique, vont avoir à élaborer des actions d'animation à destination des habitants pour informer, inciter à la pratique du vélo et accompagner les volontaires qui souhaitent modifier leur mode de déplacement, sur leur trajet quotidien. Sur cette 3^{ème} édition du dispositif, les missions demandées aux ambassadeurs vont prioritairement porter sur :

- une animation de la thématique vélo auprès des agents de la Mairie dans le cadre du plan d'écoresponsabilité interne ou avec d'autres services (ALSH, BIJ, ..),
- des animations à destination des habitants sur les événements de la ville (Fête des Jardins, Semaine du Développement Durable),
- des accompagnements de projets avec des associations bouscатаises intéressées.

Le dispositif est mis en place pour la période du 22 octobre 2013 au 28 juin 2014, tous les mardis et mercredis.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'accompagnement des trois volontaires d'Unis Cité par le Pôle Développement Durable de la Mairie et les moyens mis à disposition par la commune, à savoir : un lieu pour une permanence (local de la Chêneraie, association JLN), un stockage pour les vélos de prêt fournis par la CUB, une mise à disposition d'un outil informatique, un accès gratuit à la restauration en RPA, des outils d'animation et de communication en partenariat avec la CUB.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention proposé par l'association Unis Cité ci-annexé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée avec l'association Unis Cité,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée avec l'association Unis Cité et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET